

OTTAWA, le 7 janvier 2016 - À la suite de reportages parus récemment dans les médias relativement à l'application du décret C.P. 2015-1071, l'Administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) émet le communiqué suivant au nom des Juges en chef de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt - Les Juges en chef partagent la position exprimée aujourd'hui par la Juge en chef du Canada. Ils ont également été encouragés par la réponse du gouvernement fédéral à leurs préoccupations relativement à l'impact de ce décret sur l'indépendance judiciaire et croient que cette situation devrait se régler de manière satisfaisante sous peu. Renseignements : Richard Tardif Administrateur en chef adjoint Services judiciaires et du greffe Service administratif des tribunaux judiciaires [richard.tardif@cas-satj.gc.ca](mailto:richard.tardif@cas-satj.gc.ca)

Tél: 613-943-3458